



الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
People's Democratic Republic of Algeria

Permanent Mission of Algeria to
the United Nations
New York

البعثة الجزائرية الدائمة
لدى الأمم المتحدة
نيويورك

Explanation of position

Delegation of Algeria

MINURSO

October, 31st, 2025 (10:00 – 13:00)

M. le Président,

- Mon pays n'a pas participé au vote sur ce projet de résolution portant renouvellement du mandat de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental.
- Par cette absence, et en toute responsabilité, l'Algérie a tenu à illustrer, sa prise de distance, avec un texte qui ne reflète pas fidèlement la doctrine onusienne en matière de décolonisation.

Oui, nous parons de décolonisation.

- C'est la mise en œuvre de cette doctrine qui a permis à de nombreuses nations d'être représentées ici parmi nous, à l'Organisation des Nations Unies. Faut-il rappeler cette évidence ?

La décision finale sur leur avenir ne doit appartenir qu'aux peuples encore sous domination coloniale.

- A ce titre, permettez-moi de citer ici le Président Woodrow Wilson qui affirmait, « *Peoples are not to be handed about from one sovereignty to another by an international conference or an understanding between rivals and antagonists. National aspirations must be respected; peoples may now be dominated and governed only by their own consent. "Self-determination" is not a mere phrase. It is an imperative principle of action.* » Fin de citation.

- Je vous invite tous à méditer profondément sur cette déclaration.

- En tant que pays voisin des protagonistes au Sahara occidental, l'Algérie s'est engagée de bonne foi, et avec un esprit constructif, dans la négociation du texte qui nous a été proposé.
- Et, je tiens à saisir, ici, cette occasion, pour remercier le porteplume, les Etats-Unis, qui, contrairement à ce qui s'est passé l'année dernière, n'a pas ménagé ses efforts pour améliorer le texte et dégager un compromis entre les parties prenantes.

Un compromis qui aurait pu unir l'ensemble des membres du Conseil.

- Bien sûr, et nous le reconnaissons, ouvertement, des améliorations substantielles ont été apportées au texte initial.
- D'abord, en rappelant les paramètres fondamentaux d'une solution juste et durable au conflit du Sahara occidental ;
- Ensuite, en consacrant le droit inaliénable du peuple du Sahara occidental à l'autodétermination ;
- Enfin, en engageant les deux Parties, le Royaume du Maroc et le Front Polisario dans des négociations de bonne foi et sans conditions préalables, sous l'égide des Nations Unies.

- Mais, malheureusement le texte qui nous a été finalement soumis souffre encore d'insuffisances.

Il est en deçà des attentes et des aspirations légitimes du Peuple du Sahara occidental, représenté par le Front Polisario.

Ce Peuple qui depuis plus de 50 ans résiste pour avoir et, lui seul, son mot à dire sur son propre destin.

- Mais, que manque-t-il donc à ce texte ?
- Si l'objectif unanimement partagé est de trouver une solution durable, juste et mutuellement acceptable qui pourvoie au droit à l'autodétermination du Peuple du Sahara Occidental, le moyen d'y arriver suscite, je dois le souligner, des interrogations légitimes.
- Selon nous, le cadre étriqué de la négociation proposée, qui met en avant une option par rapport aux autres, empêche la créativité et la flexibilité nécessaires de se déployer pour faire aboutir un accord librement consenti en application de la doctrine de l'Onu en matière de décolonisation.
- De plus, ce texte organise un déséquilibre entre les deux parties en conflit en mettant l'accent seulement sur l'ambition territoriale de l'une et passant sous silence les aspirations de l'autre, en l'occurrence le peuple sahraoui qui revendique la liberté.

- La preuve, ce texte ignore les propositions du Front POLISARIO, pourtant, transmises tout récemment encore au Secrétaire général des Nations Unies et au Conseil de Sécurité et publiées sous la cote (S/2025/664).

C'est une partie au conflit et son opinion doit être entendue, sinon prise en considération.

- Ce texte suscite, enfin, des interrogations sérieuses et légitimes sur les fondements juridiques de ce cadre de négociation proposé pour le règlement du conflit du Sahara occidental.

Imaginez que ce cadre soit reproduit dans d'autres zones de conflits, en Europe, aux Amériques, en Asie, et en Afrique.

C'est alors l'un des piliers principaux de l'édifice même de l'ordre international qui s'en trouvera dangereusement fissuré.

M. le Président,

- Il nous aurait fallu, sans doute, un ultime effort. Un effort aussi nécessaire que déterminant, mais tout aussi, davantage de flexibilité, de créativité et de diplomatie, pour arriver à une conclusion heureuse de la négociation de cette résolution.
- Cela aurait permis le lancement, à bref délai, d'un processus politique dynamique sur des bases solides, en intégrant toutes les parties

prenantes, avec pour objectif ultime la décolonisation définitive du territoire du Sahara Occidental selon la Charte des Nations Unies.

- Je déplore que le porteplume n'ait pas pu vaincre les résistances, vous savez tous lesquelles, pour apporter les modifications nécessaires et rendre le texte acceptable pour tous.
- C'est une occasion ratée et nous le regrettons.

Et, nous regrettons que l'initiative du Président TRUMP d'apporter la paix et la détente dans notre région, initiative qui a suscité intérêt et espoir ne puisse prendre son envol convenablement avec le soutien actif de toutes les parties prenantes.

En effet, cette résolution ne crée pas, pas encore, le momentum et les conditions nécessaires pour sa réussite.

Une réussite où tout le monde est gagnant n'en laisse ni vainqueur, ni vaincu.

Pour conclure M. le Président,

- Une solution juste et durable ne saurait jaillir que du respect du droit inaliénable du peuple du Sahara occidental à disposer de lui-même. C'est le seul gage d'une paix véritable et d'une stabilité durable dans notre région.

- L'Algérie, dans sa démarche, et je voudrais le réaffirmer ici, en vous prenant tous à témoin, demeure fidèle au principe du règlement pacifique des différends, fidèle aux objectifs et principes de la Charte des Nations Unies.

Elle sera toujours prête, oui toujours prête, à s'engager, en toute souveraineté avec responsabilité et créativité, dans toute négociation qui respectera scrupuleusement les principes cardinaux d'équité, d'impartialité et de justice, en vue du règlement définitif de la question du Sahara occidental.

Je vous remercie.